



Début de la séance : 9h05

Présents : Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÊVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, Jean-Marc COULAUD, Bernard MINODIER, Jessica MOTTIN, Cathy GAUTHIER, Daniel SAPET, André VICTOURON, Tanguy ANTRESSANGLE, MAGNOULOUX Bernard

Absents : Axel CABLÉ (pouvoir Alain MESBAH-SAVEL)

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

Quorum : 8

Approbation du PV du conseil municipal du 7 janvier 2023

Ordre du jour :

1. Demande de subvention DETR/DSIL travaux snack municipal

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du projet de rénovation du snack municipal situé sur le site touristique de Pouyol.

Afin de répondre aux normes d'accessibilité, créer des sanitaires propres au snack et agrandir la cuisine, la commune souhaite effectuer des travaux en ce sens sur l'année 2023 hors période touristique.

Ces travaux, dont le montant est estimé à 368 500 € HT, doivent ainsi valoriser l'offre touristique de la commune, plus particulièrement celle du site de Pouyol, et aussi permettre d'en augmenter la fréquentation en période estivale.

Monsieur le maire, propose de solliciter les aides suivantes afin de financer le projet envisagé et donne lecture du plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention État (DETR/DSIL) : : 147 400 € (40%)
- Subvention Région : : 73 700 € (20%)
- Subvention Département : : 73 700 € (20%)
- Solde restant à la charge de la commune : 73 700€ (fonds propres)

Pour 13 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

2. Convention de servitude d'utilité publique avec ENEDIS

La convention concerne les travaux d'enfouissement du réseau H.T. (haute tension) et dont la longueur est estimée entre 7 et 8 km. Les travaux ont été planifiés entre juillet et septembre 2023. Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau électrique haute tension, des portions de lignes seront enterrées sous la voirie publique des parcelles suivantes :

- ZO n°0006 (Château de Corsas) ;
- ZN n°0014 (Les Halemans) ;
- ZN n°0019 (Les Vignes Ouest) ;
- ZT n°0046 (Beauchiro) ;
- ZT n°0022 (Le Bosc) ;
- ZT n°0072 (2110 route de Chantelermuze) ;
- ZO n°0068 (Sauze).

La délibération autorise la présence de servitudes d'utilités publiques sur les parcelles concernées permettant ainsi de procéder aux travaux d'enfouissement et la signature avec ENEDIS des conventions de servitude nécessaires dans le cadre de la réalisation du passage des lignes à haute tension.

Pour 13 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

3. Subvention exceptionnelle drapeau des anciens combattants

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'association de la section des anciens combattants de Saint-Victor qui aura lieu en 2024, l'association souhaite renouveler son drapeau qui a été fabriqué en 1979. La commune est sollicitée pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour cet achat qui est évalué à 952 €.

Cela étant exposé, monsieur le maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € en faveur de l'association de la section des anciens combattants de Saint-Victor afin de participer à l'achat d'un nouveau drapeau.

Pour 14 –Unanimité

4. Marché de travaux pont de Lantier

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du projet de rénovation du pont de Lantier pour donner suite à de nombreux chocs sur le parapet de l'ouvrage.

Les travaux portent principalement sur de la maçonnerie avec un élargissement de la bande de roulement et la pose d'un nouveau tapis en enrobé sur cette même bande.

Monsieur le maire informe qu'au vu de leur surface et du montant estimé, ces travaux de rénovation du pont de Lantier requièrent de faire appel à une entreprise de maçonnerie.

Le coût estimé de la mission de maçonnerie étant inférieure à 100 000 € HT, la procédure à mettre en œuvre est celle de la procédure adaptée sous forme restreinte puisque 3 participants ont été retenus.

Cette consultation a été lancée le mercredi 22 février et se terminera le 17 mars 2023

Pour 13 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

5. Renouvellement de la convention d'honoraires d'assistance et de conseil juridique avec Maître Mélanie COZON

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention d'honoraires avec Maître Mélanie COZON qui est chargée de fournir à la commune une prestation d'assistance et de conseil juridique.

M. MAGNOULOUX a fait part de ses remarques concernant le choix de Mme Mélanie Cozon. Celles-ci semblant diffamatoires, elles ne peuvent être retranscrites.

Le conseil municipal a invité M. MAGNOULOUX à saisir le tribunal pour faire valoir ses accusations avec les preuves qu'il affirme détenir.

La mairie n'étant pas un tribunal, il est demandé à M. MAGNOULOUX de ne plus proférer de propos diffamatoires lors du déroulement des séances du conseil municipal.

Pour 12 - Abstention 1 (Mme Fabienne FROMENTOUX) - Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

Informations et questions diverses :

a. Démission de madame Isabelle JUNIQUE du conseil municipal

Le conseil prend acte de sa démission pour des raisons strictement personnelles et n'ayant aucun lien avec le conseil municipal.

Ses activités communales sont reprises par M. Tanguy ANTRESSANGLE, Mme Agnès ORÈVE et M. Patrick MARGAND

b. Passages piétons au quartier Les Clots

Demande de création de 2 passages piétons pour la sécurité des enfants revenant des écoles.

- Au croisement de la rue du lotissement et de la route de Lamastre
- Sur la départementale Saint-Victor ->Tournon
 - o Sur cette traversée, la limitation de vitesse sera réduite à 50 km/h

c. Point sur le recensement de la population 2023

Monsieur le maire évoque les difficultés rencontrées pour trouver certaines personnes dans la commune.

Le nombre d'habitants de la commune a cependant bien été recensé et celui-ci ne dépasse pas le millier d'habitants.

d. Point sur la propreté du village

La présence de nombreuses crottes de chiens ainsi que de nombreux mégots a été constatée dans la rue du sabotier et dans la grande rue.

Les employés municipaux ont tout nettoyé dernièrement.

Il est rappelé qu'une amende de 35 € est appliquée à tous les contrevenants à la propreté du village.

e. Demande d'acquisition d'une parcelle

M. Louis PONSONNET demande l'acquisition d'une parcelle triangulaire de 500 m² jouxtant sa propriété.

Accord de principe à l'unanimité du conseil.

Prochain conseil municipal planifié le 1/04/2023